

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 Septembre 2019

L' an 2019 et le 26 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de ROSSATO Yannick, Adjoint.

Présents : M. ROSSATO Yannick, Adjoint, Mmes : CLOUET Monique, LACAILLE Adeline, MAIRE Marie, MANAND Christiane, VALLI Sophie, MM : DRUART Jean-Marie, MAURICE Denis, RICHET Olivier

Excusé(s) ayant donné procuration : Excusé(s) ayant donné procuration : M. TRUONG Grégory à M. ROSSATO Yannick

Excusé(s) : M. PINNETERRE Jean-Luc

Excusé(s) :

Absent(s) :

Absent(s) : Mmes : DEVIE Noëlle, POCQUAT Sophie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

Date de la convocation : 18/09/2019

Date d'affichage : 18/09/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture des Ardennes

le : 27/09/2019

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : M. RICHET Olivier

Objet des délibérations

SOMMAIRE

2019-50 - Modification de délibération : Aménagement de la rue Jules Guesde - attribution du marché de travaux

2019-51 - Modification de délibération : Rétrocession de parcelles

2019-50 - Modification de délibération : Aménagement de la rue Jules Guesde - attribution du marché de travaux

Après avoir entendu les explications de M. Le Maire Adjoint,
Considérant la délibération n°2019-46 du 18 juillet 2019,
Considérant le courrier du contrôle de légalité reçu le 7 septembre 2019,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
SUPPRIME l'avenant autorisé par délibération du 18 juillet 2019.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2019-51 - Modification de délibération : Rétrocession de parcelles

Après avoir entendu les explications de M. le Maire Adjoint,
Considérant la délibération n°2019-30 du 23 mai 2019,
Vu le rapport du géomètre et l'extrait cadastral du 19 août 2019,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
CONFIRME la rétrocession de parcelles par les Ardoisières de Rimogne à la commune,
PRECISE la désignation des parcelles :
Place Adam : AD391 (suite à la division de la parcelle AD361)
Rue de la Fosse Saint Brice : AC56 / AC57 / AC66 / AC67
Grand fosse : AC77 / AC 94 / AC187 / AC188 / AC191 / AC210
PRECISE que cette rétrocession sera réalisée pour l'Euro symbolique,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

En début de séance, une minute de silence a été observée en la mémoire de l'ancien président de la République, Jacques Chirac, décédé ce jour.

En mairie, le 27/09/2019
Le Maire
Grégory TRUONG



**Pour le Maire,
Le Maire Adjoint**